

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DECISIONS  
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2008**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents .....	36
Absents représentés .....	8
Absents excusés .....	1
Absents non excusés .....	0

L'AN DEUX MIL HUIT, LE VINGT NOVEMBRE à VINGT ET UNE HEURES ONZE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 novembre 2008 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### **PRESENTS**

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU (jusqu'au vœu), Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mme OUDART, MM. PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO (jusqu'au point A), Mmes BERNARD Méhadée (jusqu'au vœu), PIERON, BROUTE, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD Sandrine,  
M. ROSSET, adjoint au Maire, représenté par Mme SPIRO,  
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par Mme PETER,  
M. RAMEAU, adjoint au Maire, représenté par M. MERCIER (à partir du point A),  
Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD (à partir du point A),  
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. RIVIERE (à partir du point B),  
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,  
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme EHRMANN,  
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,  
M. MARCHAND, conseiller municipal, représenté par M. GOSNAT,  
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme PIERON.

### **ABSENTE EXCUSEE**

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 23 octobre 2008.  
(à l'unanimité)

/ ENTEND la réponse apportée à la question posée par le groupe des élus de Droite, Centriste et Radicaux concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local municipal au Collectif An Nour.

/ ENTEND la réponse apportée à la question posée par le groupe des élus de Droite, Centriste et Radicaux sur les conséquences de la crise financière nationale et internationale.

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des élus Socialistes au nom de la majorité municipale relatif à la suppression des postes RASED dans l'Education nationale (vœu joint).

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**A/** DECIDE d'engager l'élaboration d'un Plan Climat-Energie d'Ivry selon les orientations proposées. AUTORISE le Maire à solliciter dans ce cadre des subventions auprès de l'Ademe et de la région Ile-de-France.

(43 voix pour et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme PERNIN)

#### **B/ Article 1**

APPROUVE le rapport annuel 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

(42 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

#### **Article 2**

SOUHAITE qu'un mode de gestion en régie publique du service public de l'eau soit privilégié par le SEDIF et DONNE MANDAT à son délégué de voter non à la proposition du bureau du SEDIF de laisser la gestion à une entreprise privée.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

#### **Article 3**

REAFFIRME la nécessité de poursuivre le travail d'étude sur la problématique des pollutions médicamenteuses.

(à l'unanimité)

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2007 du SEDIF.

**C/** APPROUVE le rapport annuel 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

(42 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2007 du SYCTOM.

**1a/** APPROUVE l'instauration d'un droit de 1<sup>er</sup> établissement pour la création de bateau devant porte charretière, APPROUVE l'instauration de droits d'occupation du domaine public pour les tournages de films, FIXE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 0,244 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie, FIXE les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2009 (+ 2 % environ par rapport à 2008) et DECIDE de la gratuité de la sanisette.

(à l'unanimité)

**1b/** FIXE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 le tarif annuel de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance des bacs roulants".  
(à l'unanimité)

**1c/** FIXE les tarifs 2009 des autorisations de tournage de films sur le domaine public, hors droits de voirie et DECIDE d'exonérer du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films, les tournages réalisés dans le cadre de projets d'écoles.  
(à l'unanimité)

**2/** FIXE les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.  
(39 voix pour, 1 voix contre : Mme PERNIN, 3 abstentions : MM. BELABBAS et MARTINEZ, ABERDAM et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

**3/** APPROUVE la vente à Monsieur et Madame Bessa, résidant 15 rue Amédée Huon à Ivry-sur-Seine, de l'emprise foncière sise, 17 rue Amédée Huon et 20-24 rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine, cadastrée section AH n° 241, d'une superficie de 418 m<sup>2</sup>, au prix de 125 000,00 € et PRECISE que cette vente est réalisée sous condition que les acquéreurs s'engagent à maintenir en espace vert l'emprise foncière susvisée ; cet engagement sera stipulé dans l'acte authentique de vente, une servitude de droit privé rendant inconstructible le terrain.  
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**4a/** DECIDE d'acquérir au prix de deux cent quatre-vingt quinze mille euros (295 000,00 €) les lots de copropriété n° 19, 15, 5, 11 et 13, sis 2 rue Galilée, parcelle cadastrée section AY n° 2 à Ivry-sur-Seine, appartenant à Madame Anna Pantanella dans le cadre de l'opération d'aménagement «Avenir Gambetta».  
(à l'unanimité)

**4b/** DECIDE d'acquérir au prix de cent quarante mille euros (140 000,00 €) les lots de copropriété n° 23, 24, 25, 26, 27 et 28, sis 2 rue Galilée, parcelle cadastrée section AY n° 2 à Ivry-sur-Seine, appartenant aux Consorts Lallemand.  
(à l'unanimité)

**5/** APPROUVE la vente à la société « SADEV'94 », concessionnaire de l'opération d'aménagement « Avenir-Gambetta », de l'immeuble sis, 16 villa des Sorbiers, parcelle cadastrée section AR n° 26, d'une superficie de 328 m<sup>2</sup>, au prix de 263 806,65 €.  
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**6/** DECIDE la démolition de la parcelle sise 48 rue Molière, cadastrée section AV n° 145 à Ivry-sur-Seine en vue du réaménagement de l'îlot « Molière » du secteur « Avenir Gambetta ».  
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**7a/** APPROUVE la vente au Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne des lots de copropriété n° 14 et 9 sis 14 rue Jean Jaurès, parcelle cadastrée section AT n° 31, au prix de 75 000,00 € et APPROUVE les conventions de portage foncier et convention de transfert de gestion patrimoniale avec le Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne.

(à l'unanimité)

**7b/** APPROUVE la vente au Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne des lots de copropriété n° 1, 2, 40, sis 80 bd Paul Vaillant Couturier, parcelle cadastrée section AV n° 81, au prix de 200 000,00 € et APPROUVE les conventions de portage foncier et convention de transfert de gestion patrimoniale avec le Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne.

(à l'unanimité)

**7c/** APPROUVE la vente au Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne des lots de copropriété n° 6 et 9 sis 80 bd Paul Vaillant Couturier, parcelle cadastrée section AV n° 81, au prix de 157 000,00 € et APPROUVE les conventions de portage foncier et convention de transfert de gestion patrimoniale avec le Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne.

(à l'unanimité)

**7d/** APPROUVE la vente au Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne des lots de copropriété n° 2, 3, 6, sis 115 bd Paul Vaillant Couturier, parcelle cadastrée section AY n° 13, au prix de 246 000,00 € et APPROUVE les conventions de portage foncier et convention de transfert de gestion patrimoniale avec le Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne.

(à l'unanimité)

**7e/** APPROUVE la vente au Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne des lots de copropriété n° 12, 13 et 19 sis 115 bd Paul Vaillant Couturier, parcelle cadastrée section AY n° 13, au prix de 95 000,00 € et APPROUVE les conventions de portage foncier et convention de transfert de gestion patrimoniale avec le Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne.

(à l'unanimité)

**7f/** APPROUVE la vente au Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne du lot de copropriété n° 131 sis 106-112 bd Paul Vaillant Couturier, parcelle cadastrée section AU n° 110, au prix de 8 000,00 € et APPROUVE les conventions de portage et convention de transfert de gestion patrimoniale avec le Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne.

(à l'unanimité)

**8/** ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry pour 3 emprunts d'un montant de 11 751 476,23 € qu'il se propose de contracter auprès de Dexia pour la renégociation de sa dette.

(à l'unanimité)

**9/** APPROUVE la convention de Programme Social Thématique sur l'ensemble du territoire ivryen hors secteur d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat avec l'Etat et l'ANAH pour la période 2009-2013, FIXE la participation financière de la Ville à un montant global de 610 000 € TTC (sur la durée de ladite convention) comprenant les aides aux travaux et les primes de remise de logements vacants sur le marché locatif et APPROUVE la convention de gestion des subventions communales à passer avec l'opérateur dans le cadre du Programme Social Thématique.

(à l'unanimité)

**10/ APPROUVE** la convention avec le propriétaire, la SCI « PADDINGTON 1 », concernant la réservation d'un appartement sis 89 rue Mirabeau à Ivry-sur-Seine dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'hébergement temporaire et **APPROUVE** la convention avec l'opérateur social relative à la gestion de ces logements et à la médiation locative des familles concernées par cette opération.  
(à l'unanimité)

**11/ APPROUVE** la convention avec l'université Paris 6 Pierre et Marie Curie, le Département du Val-de-Marne, l'association de promotion du pôle Charles Foix et la ville de Vitry-sur-Seine, relative à la mise en place d'une gouvernance opérationnelle pour le pôle allongement de la vie Charles Foix à Ivry-sur-Seine.  
(à l'unanimité)

**12/ Désigne** Monsieur Gianni SEGALOTTI, association HabInser comme membre du conseil d'administration de l'OPH d'Ivry-sur-Seine représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.  
(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**13/ PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2007 du SIFUREP relatifs au service funéraire.

**14/ PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2007 du SIGEIF relatifs au service public du gaz à Ivry-sur-Seine.

**15/ APPROUVE** le rapport annuel 2007 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (SIAAP) à Ivry.  
(à l'unanimité)

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2007 du SIAAP.

**16/ ACCORDE** un mandat spécial à MM Rabah Lachouri et Nicolas Rameau afin de représenter la Ville d'Ivry-sur-Seine durant la visite à la commune rurale de Dianguirdé et lors des assises de la coopération décentralisée franco-malienne à Bamako, entre le 1<sup>er</sup> et le 17 décembre 2008.  
(à l'unanimité)

**17/ APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de coopération décentralisée entre la Ville d'Ivry et la municipalité de La Lisa (Cuba), relative au programme de coopération décentralisée « de rénovation urbaine et de développement communautaire du quartier insalubre de La Linea, à La Lisa (Cuba) et **PRECISE** que la participation de la Ville s'élève à 7 000 euros.  
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**18/ APPROUVE** l'avenant n°2 d'un montant de 102 074,29 € TTC au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation des espaces extérieurs et à la requalification du réseau d'assainissement de la cité Gabriel Péri et de ses abords, conclu avec le groupement Agence OCTA Paysagistes / CANAL E et **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 26 juin 2008 en tant qu'elle approuve l'avenant n°2 d'un montant de 34 042,13 euros TTC relatif au marché susvisé.  
(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**19/ APPROUVE** la convention de crédit avec la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France, et la SARL Energivry délégataire du service public du chauffage urbain relative au financement des travaux de raccordement de la cité Aragon.

(38 voix pour, 1 voix contre : Mme PERNIN et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**20/ SOLLICITE** auprès du Département du Val-de-Marne une subvention pour le fonctionnement du Hangar au titre de l'année 2008.

(à l'unanimité)

**21/ APPROUVE** les conventions d'objectifs et de financement relatives à la "Prestation de service", avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, concernant les équipements collectifs d'accueil d'enfants de moins de 4 ans et d'accueil de loisirs.

(à l'unanimité)

**22a/ APPROUVE** la convention avec le groupement régional de santé publique d'Ile-de-France (GRSP IdF) relative à l'action de santé publique sur la prévention des IST auprès des jeunes autour de la journée mondiale de lutte contre le sida, menée par le centre municipal de santé.

(à l'unanimité)

**22b/ APPROUVE** la convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne (CPAM 94) relative à l'action de santé publique par la mise en place d'un point écoute au lycée Romain Rolland, menée par le centre municipal de santé.

(à l'unanimité)

**/PREND ACTE** des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2008.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H35

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT